FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD La Vigne au bois – 2 avenue de la Vigne au Bois – 03350 CERILLY

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

NC

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

PFR, part fonctions :
- Classe normale : 3,00
- Hors classe : 2,80

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'EHPAD La Vigne au Bois de Cérilly est un ancien hospice qui avait ouvert ses portes en 1911.
Situé en Auvergne, il offre un cadre de vie vallonné et verdoyant très agréable en pays de Tronçais, au cœur du Bourbonnais, et à proximité des chênaies et des étangs de la forêt de Tronçais.
En sortie de bourg de Cérilly, il est facilement accessible par les autoroutes A71 et A77 et bénéficie de la proximité des commerces.
Les villes de Montluçon et Moulins sont à 40 minutes de trajet en voiture et CLERMONT-FERRAND à une heure.

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes

Services autorisés et nombre de lits/places

Entièrement rénové depuis 2013, l'EHPAD dispose de :
- 111 lits en hébergement permanent, dont une unité de vie protégée de 15 lits (UVP – Alzheimer).
Un PASA est en service pour 14 places pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer associant des troubles du comportement, modérés.

Statut de l'établissement :

X Autonome ☐ **Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Monsieur le Maire de Cérilly : **Monsieur Fabien THEVENOUX**

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

L'équipe de direction est composée de :
- ✓ Monsieur Thierry DESROLLES : directeur de l'établissement
- ✓ Madame Delphine BARAGOIN, Attachée d'administration, sur les services financiers
- ✓ Madame Coralie LAFORT, sur les RH
- ✓ Madame Pascale BICHET, IDEC.

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'EHPAD de Cérilly répond aux besoins et attentes des personnes âgées et leurs aidants, le plaçant en acteur médico-social ressource sur son territoire.

Il s'inscrit également dans une dynamique territoriale et dans la filière gérontologique, en s'ouvrant vers l'extérieur et en développant des coopérations et des partenariats avec les autres acteurs dudit territoire, notamment :
- avec le centre hospitalier spécialisé d'Ainay le Château, dans le cadre d'interventions en fonction des besoins d'appui ou d'expertise, d'une équipe mobile de psychiatrie pour prévenir les situations critiques, en complémentarité du suivi assuré par le médecin généraliste,
- avec les EHPAD de Saint-Bonnet et Hérisson, dans le cadre du projet d'hygiène buccodentaire ; l'intervention du dentiste auprès des résidents de l'EHPAD est effective depuis fin 2023 (signature d'une convention),
- avec les EHPAD avoisinants, pour le projet télémédecine, dont l'établissement porteur est le CH de Moulins/Yzeure ; des consultations en dermatologie, gériatrie et gérontologie se développent.

Le projet d'établissement (2023-2027) et le CPOM (2024-2028) sont tous les deux à jour.

Les derniers travaux de restructuration ont permis la création de chambres individuelles, la construction d'un service destiné à accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer avec un service d'accueil de jour.

Un des principaux enjeux pour l'EHPAD, outre les projets cités ci-dessus (hygiène buccodentaire, télémédecine) et la dynamique d'ouverture vers l'extérieur, consiste en la consolidation de la mission de médecin coordonnateur (temps consacré insuffisant) sur le territoire couvert par la CPTS Ouest Allier.

Par ailleurs, dans un contexte général de tensions en termes de recrutement, l'EHPAD devra s'inscrire dans une démarche dynamique et novatrice de gestion des ressources humaines, qui pourra être travaillée en synergie avec d'autres établissements.

Il devra également participer à l'objectif de fluidification des parcours des personnes âgées et de leurs aidants, au travers notamment de sa participation au DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) nouvellement créé.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Mr Thierry DESROLLES, directeur de l'EHPAD, dont le départ en retraite est prévu pour le 01 janvier 2025, avec une fin d'exercice effective au 01/09/2024

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Mme VALMORT Isabelle, cheffe du pôle autonomie à la DD ARS de l'Allier – 04 81 10 62 32
Mme DUFOUR Justine, responsable du service personnes âgées à la DD ARS de l'Allier – 04 81 10 62 11

- **<u>Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre</u> :** tous actualisés en 2023
- **<u>Evaluation externe réalisée ou en cours</u> :** programmée pour l'année 2026 (2nd semestre)

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

Le candidat doit disposer d'une bonne aptitude managériale et de travail en équipe.
Il doit également détenir de bonnes capacités de négociation et de communication, et pouvoir se positionner en qualité de chef d'établissement dans le respect des règles et des orientations fixées par les autorités.
Il doit être en capacité de développer et entretenir des partenariats avec les acteurs du territoire, disposer d'une aptitude à la concertation et pouvoir conduire des projets multi partenariaux.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la gestion administrative et financière d'un établissement, savoir appliquer et faire appliquer le cadre législatif et réglementaire ainsi que les recommandations des bonnes pratiques professionnelles.

Il doit également avoir le sens de la rigueur dans l'application des réglementations budgétaires, comptables et de sécurité.

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Le candidat doit avoir une bonne aptitude à l'animation d'équipe et à la conduite de projet, avoir une capacité d'analyse et d'anticipation, une capacité de décision et de fortes aptitudes à la négociation.

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

L'EHPAD La Vigne au bois est un établissement public autonome, situé dans un territoire rural.
Il dispose d'une unité Alzheimer de 15 lits et d'un PASA de 14 places.

Son CPOM en cours, porte sur la période 2024-2028.
Le projet d'établissement a déjà été revu et porte sur la période 2023-2027.

L'établissement est engagé dans plusieurs dispositifs inter-EHPAD : télémédecine, hygiène bucco-dentaire qu'il conviendra de poursuivre.

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Les instances sont normalement constituées.

Le directeur a dans son équipe, un attaché d'administration hospitalière pour la gestion financière et des ressources humaines.
Une IDEC, faisant fonction de cadre de santé, complète l'organigramme de direction.

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

➢ Conventions avec le CH de Montluçon-Néris-les-Bains :
- accueil des personnes âgées au sein des urgences,
- équipe mobile d'hygiène
- soins palliatifs
- HAD

➢ Conventions avec le CHSI d'Ainay le Château :
- équipe mobile de psychiatrie

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Assurer un management de proximité de nature à préserver le climat social.

Principaux projets à conduire :

Poursuivre la mise en place du projet de télémédecine.

Poursuivre la dynamique territoriale autour de la santé buccodentaire afin d'améliorer la prévention et la prise en charge des problèmes buccodentaires en EHPAD.

Poursuivre l'ouverture de l'EHPAD sur l'extérieur en recherchant des synergies et des coopérations avec les autres établissements et acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

S'inscrire dans une démarche dynamique et novatrice de gestion des ressources humaines, qui pourra être travaillée en synergie avec d'autres établissements.

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Secteur Personnes âgées pour le département de l'Allier :

1) organiser et renforcer l'appui du sanitaire au médicosocial, en favorisant la coordination et la coopération des acteurs, notamment pour la filière gérontologique,
2) optimiser la recomposition de l'offre dans un meilleur maillage territorial : restructuration entre les trois bassins du département et déploiement du centre de ressources territorial,
3) structurer les prises en charge spécifiques, comme les Unités de Vie Protégées (UVP), et identifier les besoins concernant les personnes handicapées vieillissantes (unités spécifiques) sur le territoire du département,
4) réussir le virage domiciliaire : accompagner la transformation des services d'aide et de soins à domicile en service autonomie à domicile.

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

L'établissement est partie prenante des dynamiques inter-établissements visant à poursuivre les objectifs du PRS.

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Cf ci-dessus objectifs du département pour le secteur personnes âgée

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Le projet d'établissement 2023-2027 de l'EHPAD La Vigne au Bois à Cérilly décrit les orientations stratégiques suivantes pour les 5 ans à venir :
- maintenir et développer les partenariats (HAD, EMH),
- poursuivre le développement des coordinations avec les structures hospitalières et médicosociales pour favoriser un accompagnement de qualité des personnes âgées.

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

Le CPOM de l'EHPAD La Vigne au Bois a été signé le 28 mars 2024 et porte sur la période 2024-2028

Appartenance à une direction commune :

Néant

Nombre total de sites et distance entre chacun :

Aucun

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Néant

Autre forme de coopération (à préciser) :

Conventions avec le CH de Montluçon-Néris-les-Bains et le CHSI d'Ainay le Château

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif

CHARGES	CA 2022	EPRD 2023	CA 2023
Groupe I	751 230,95	709 765,00	806 113,14
Groupe II	4 679 608,95	4 895 374,76	4 564 464,28
Groupe III	707 860,18	644 421,73	877 202,47
Total	**6 138 700,08**	**6 249 561,49**	**6 247 779,89**

RECETTES	CA 2022	EPRD 2023	CA 2023
Groupe I	5 538 546,32	5 754 530,24	5 711 394,96
Groupe II	334 912,01	194 510,00	286 990,72
Groupe III	36 764,65	30 935,00	43 104,81
Total	**5 910 222,98**	**5 979 975,24**	**6 041 490,49**

(Montant par titre en M€)

Pour les EHPAD : 2023

- Montant du budget hébergement : 2 149 564,71 €
- Montant du budget dépendance : 796 413,01 €
- Montant du budget soins : 2 765 729,44 €

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable 2023 **: déficit de - 206 289,40 €**

- **Plan de financement de l'exercice 2023**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
66 587,97 €	Emprunt : 234 782,89 €

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
83 839,50 €	398 596,01 €		29 184,45 €

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute 2022/2023 3,39 % / 6,79%

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs)
2023 : 6 896,28 €

Durée apparente de la dette
2022 : 23,82 jours
2023 : 16,44 jours

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

Néant

- **Les ressources humaines**

93,80 ETP autorisés (90,60 ETP rémunérés en 2023)

ETP médicaux 0,80 ETP
- dont médecin coordonnateur (en réel : 0,10 ETP)

ETP non médicaux 93,00 ETP

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 5,00 ETP
- dont personnels des services généraux (dont cuisine, blanchisserie) : 27,50 ETP
- dont personnels animation : 1,00 ETP
- dont personnels soignants (IDE/ASH/AS) : 56,00 ETP
- dont autres auxiliaires médicaux : 3,50 ETP

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*

Le temps de médecin coordonnateur n'est effectif qu'à 0,10 ETP, pour 0,80 ETP autorisés, ce qui est insuffisant pour mener à bien la coordination des soins au sein de l'établissement.

Un psychologue a, par ailleurs, été recruté à compter de décembre 2023.

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : 14,16

Taux de turn-over : 13,55

Nombre moyen de jours de formation par agent : 3,03

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en 2023 : 38 996 journées, tous hébergements confondus

Taux d'occupation en 2023 : 96,25 %, tous hébergements confondus

Derniers GMP/PMP validés :
GMP au 30/06/2023 : 687,41
PMP au 30/06/2023 : 240,00

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat :

L'EHPAD La Vigne au bois de Cérilly remplit pleinement son rôle d'EHPAD de proximité.

Sur la communauté de commune du Pays de Tronçais, il y a deux autres structures :
- un EHPAD privé associatif : l'EHPAD La Chesnaye situé à 13 km, à Saint-Bonnet Tronçais,
- un EHPAD public autonome, l'EHPAD d'Hérisson situé à 16 km, avec lequel l'EHPAD de Cérilly travaille en toute collaboration.

Le bassin d'attractivité médical est celui de MONTLUÇON ; des conventions de partenariats existent avec le Centre Hospitalier de MONTLUÇON.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

L'EHPAD de Cérilly accuse, en 2023, une légère baisse d'activité, qui peut s'expliquer :
- par sa situation géographique même,
- par une vigilance plus accrue sur l'adéquation entre les demandes d'admission et les possibilités d'accompagnement que peut proposer l'EHPAD.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :

- ✓ La taille de l'établissement et son environnement, à proximité de la forêt de Tronçais (chênaies et étangs)
- ✓ La qualité du travail et de la prise en charge

Points faibles :

- ✓ Le taux d'absentéisme
- ✓ Une situation financière à stabiliser principalement sur la section d'exploitation.

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, CPOM, compte administratif 2023, …

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Madame Coralie LAFORT, gestionnaire RH.

La Directrice Générale de l'ARS/ Le représentant de l'Etat dans le département de l'Allier